

MASSA et Associés

Immeuble « Le MARCO POLO »
27-31, rue de Pologne
13010 MARSEILLE

Tél : +336 07 29 30 45

Mail : pmassa@pierremassa.com

SIREN : 444 796 163

G'EM LA BLUE TEAM

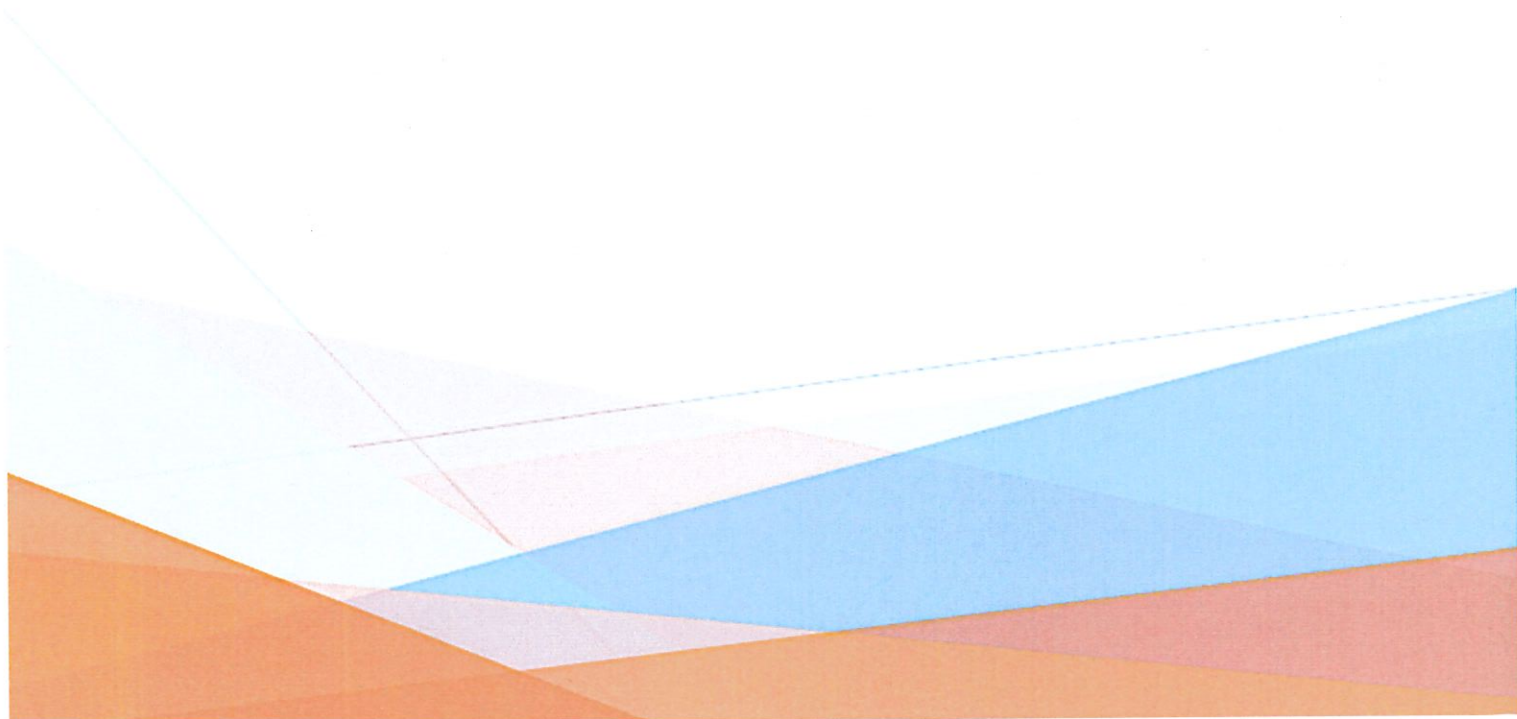
Association Loi 1901

Siège social : 4 rue du chemin de fer
13 090 AIX EN PROVENCE

SIRET : 928 855 246 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association G'EM LA BLUE TEAM,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « G'EM LA BLUE TEAM » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Principes et conventions générales* » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts sur l'exercice de la première application du règlement ANC n° 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles, nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui

concerne les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, qui exposent aux pages 7 et 8, les hypothèses de base sur lesquelles les comptes annuels ont été établis.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille,
Le 26 mai 2026

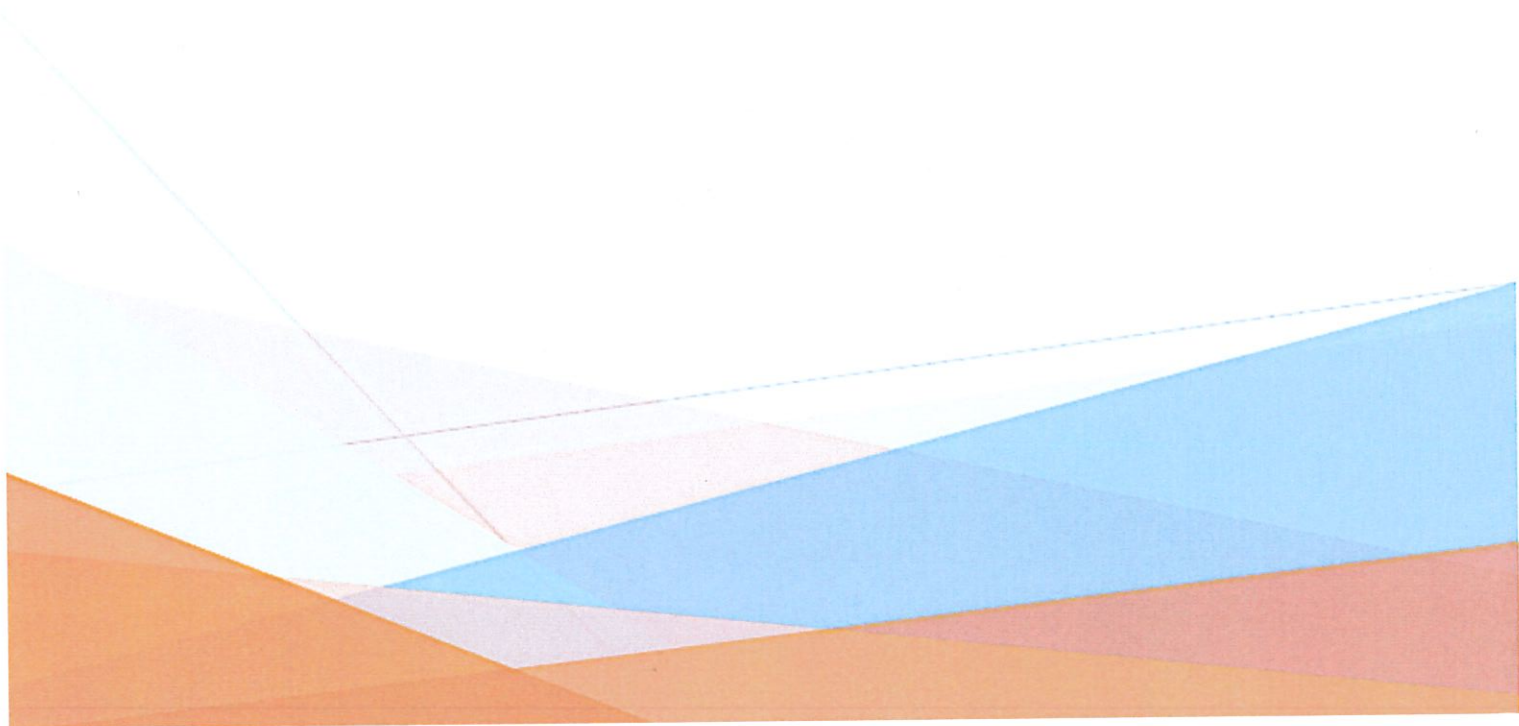
Le Commissaire aux comptes associé
Monsieur Pierre MASSA



MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXES

- BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025
- BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2025
- COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025
- EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2025
- ANNEXE COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2025



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	20 648	13 177	7 471	15 662	8 191	52.30
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	359		359	359		
	Total I	21 007	13 177	7 830	16 021	8 191	51.13
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	171		171	5 677	5 505	96.98
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	182 590		182 590	202 175	19 585	9.69
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	182 762		182 762	207 852	25 090	12.07
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	203 769	13 177	190 592	223 873	33 281	14.87

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

S.A.R.L. KEROVA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	9 339	132	9 207	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 197	9 207	11 404	123.86
	Situation nette (sous total)	7 142	9 339	2 197	23.52
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 142	9 339	2 197	23.52
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	143 599	130 184	13 415	10.30
	Total II	143 599	130 184	13 415	10.30
DETTE (I)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTE (I)	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 046	7 832	786	10.04
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	3 895	3 998	103	2.58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	28 909	72 519	43 610	60.14
	Instruments de trésorerie				
DETTE (I)	Produits constatés d'avance				
	Total IV	39 850	84 350	44 499	52.76
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		190 592	223 873	33 281	14.87

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		170			170	
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		5 364		2 688	2 676	99.54
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		210 099		208 020	2 079	1.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés		3 298		3 384	86	2.53
Autres produits		4 541		800	3 741	467.65
Total I		223 472		214 892	8 580	3.99
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		60 279		56 354	3 925	6.96
Aides financières		4 541		19	4 522	NS
Impôts, taxes et versements assimilés		9 190		7 750	1 441	18.59
Salaires et traitements		99 495		92 917	6 578	7.08
Charges sociales		30 155		29 682	472	1.59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		5 099		7 143	2 044	28.62
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés		16 713		11 802	4 911	41.61
Autres charges		77			77	
Total II		225 549		205 667	19 882	9.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		2 077		9 224	11 302	122.52

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		2 077		9 224	11 302	122.52
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				30	30	100.00
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V				30	30	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				48	48	100.00
Sur opérations en capital		120			120	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		120		48	72	150.79
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		120		17	102	585.21
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		223 472		214 922	8 550	3.98
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		225 669		205 715	19 954	9.70
5. EXCEDENT OU DEFICIT		2 197		9 207	11 404	123.86

MASSA ET ASSOCIES

Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.R.L. KEROVA S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature		16 000			16 000	
Bénévolat						
TOTAL		16 000			16 000	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		16 000			16 000	
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL		16 000			16 000	

MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 190 591.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 223 471.94 Euros et dégageant un déficit de 2 196.84- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de faits caractéristiques au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A l'heure de la rédaction des présents comptes, il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice qui seraient venus modifier les évaluations et présentations retenues dans les présents comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du règlement ANC n° 2022-06 sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du GEM.

Ce règlement a notamment modifié la définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Aucun produit ni charge n'a été qualifié d'exceptionnel au titre de l'exercice 2025.

MASSA ET ASSOCIES

Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Par ailleurs, la suppression des transferts de charges d'exploitation est sans incidence, aucun transfert de charges n'ayant été comptabilisé en 2024. Enfin, le reclassement de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat, du compte 777 vers le compte 747, n'a pas d'impact en l'absence de subventions d'investissement au sein de l'association.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le Groupe d'Entraide Mutuelle "G'EM La Blue Team" a pour but d'offrir aux adhérents, adultes avec Troubles du Spectre de l'Autisme un espace de soutien mutuel, d'accueil et d'échanges, de rencontres et convivialité ouvert sur la cité. Le GEM soutient les démarches individuelles et collectives des adhérents dans les dimensions sociale, culturelle, de loisirs, professionnelle et citoyenne. Le GEM participe à la sensibilisation de la problématique TSA auprès du grand public.

Au moment de sa création l'association du G'EM La Blue Team assure la gestion de deux groupes d'entraide mutuelle:

- * Le G'EM La Blue Team d'Aix-en-provence
- * Le G'EM La Blue Team de Salon de provence

L'association du G'EM La Blue Team peut être amenée à développer d'autres GEM TSA.

Le cahier des charges fixé par arrêté du 27 Juin 2019 précise que " pour la gestion administrative et comptable de ces moyens matériels et humains, le GEM peut se faire épauler par des professionnels extérieurs, en particulier dans le cadre de prestations de services".

Le GEM peut également demander l'appui d'une association gestionnaire de structures: l'activité de gestion de structures de cette association doit être distinguée de la gestion du GEM.

Le cahier des charges précise, qu'en cas d'appui du GEM par des prestataires de service ou une association gestionnaire, une convention précisant les différentes tâches et modalités concernées par cette délégation de gestion doit être formalisée, comprenant notamment la transmission de compte-rendu fournis sur l'utilisation des fonds au conseil d'administration du GEM.

ASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	530		
Installations générales agencements aménagements divers	1 900		
Matériel de transport	11 681		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 769		1 449
TOTAL	30 880		1 449
Prêts, autres immobilisations financières	359		
TOTAL	359		
TOTAL GENERAL	31 239		1 449

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			530	530
Installations générales agencements aménagements divers			1 900	1 900
Matériel de transport		11 681		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 218	18 218
TOTAL		11 681	20 648	20 648
Prêts, autres immobilisations financières			359	359
TOTAL			359	359
TOTAL GENERAL		11 681	21 007	21 007

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		19	177		196
Installations générales agencements aménagements divers		120	380		500
Matériel de transport		7 133	7	7 140	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 946	4 535		12 481
TOTAL		15 218	5 099	7 140	13 177
TOTAL GENERAL		15 218	5 099	7 140	13 177
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	177				
Instal. générales agenc. aménag. divers	380				
Matériel de transport	7				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 535				
TOTAL	5 099				
TOTAL GENERAL	5 099				

MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 43 I-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	130 184	16 713	3 298			143 599	
ARS GEM AIX	55 286					55 286	
ARS GEM SALON	49 932					49 932	
ARS GEM MISSION EMPLOI	24 966	16 713	3 298			38 381	
TOTAL	130 184	16 713	3 298			143 599	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	359	0	359
Débiteurs divers	171	171	
TOTAL	531	172	359

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 046	7 046		
Personnel et comptes rattachés	2 967	2 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	928	928		
Autres dettes	28 909	28 909		
TOTAL	39 850	39 850		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

MASSA ET ASSOCIES

Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €

31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE

Tél : 06.07.29.30.45

Siret : 444 796 163 00012

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 062
Dettes fiscales et sociales	3 895
Autres dettes	41
Total	6 999

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ARS GEM	193 386
ARS GEM MISSION EMPLOI	16 713
Total	210 099

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	4
Total	4

Le GEM n'a pas de salariés.

En revanche, dans le cadre de la délégation de gestion, le personnel de l'association APAR a été mis à disposition du GEM. Pour l'exercice 2025, les charges sociales indiquées dans les comptes du GEM correspondent à la mise à disposition totale soit 138 840 Euros chargés.

Valorisation des contributions volontaires

Il y a la mise à disposition de biens correspondant aux deux locaux situés à Aix-en-Provence et l'autre à Salon de Provence. Cette mise à disposition est estimée à 8000 Euros chacun.

MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	549
moins de 35 ans	plus de 30 ans	58
Engagement total		607

Hypothèses de calculs retenues

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- Coefficient de Turn over retenu:
 - * Age inférieur à 30 ans: 20%
 - * Entre 30 et 40 ans: 40%
 - * Entre 40 et 50 ans: 75%
 - * Au dessus de 50 ans: 99%
- taux d'inflation : 1.8%
- taux d'actualisation : 3.96%

MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012